



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Saône-et-Loire

DIVISION DES PERSONNELS

DP
Division des Personnels

Mâcon, le 05 juin 2023

Affaire suivie par :
M. Jean-Baptiste ROUSSEAU
Christelle ROTA
Tél : 03 85 22 55 95
03 85 22 55 96
Mél : mouvement71@ac-dijon.fr

L'inspectrice d'académie, directrice académique des
services de l'éducation nationale

à

Cité administrative
Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon cedex 9

Mesdames et messieurs les Instituteurs et professeurs
des écoles,

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,

de mesdames et messieurs les chefs d'établissement du
second degré,

Objet : mobilité des personnels enseignants du 1^{er} degré public sur les postes à affectation spécifique – rentrée scolaire 2023 – **2EME CAMPAGNE**

Références :

- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports du 25 octobre 2021, parues au bulletin officiel spécial n°6 du 28 octobre 2021,
- Lignes directrices de gestion académiques relatives à la mobilité des personnels (comité social d'administration spécial académique du 20 janvier et du 02 février 2023 et comité social d'administration spécial départemental du 23 janvier et du 1^{er} février 2023).

Dans le cadre des opérations de mobilité intra-départementale des enseignants du premier degré public pour la rentrée scolaire 2023, je vous prie de trouver ci-après les instructions relatives à l'organisation de commissions d'entretien pour les postes à affectation spécifique au titre de la deuxième campagne d'appel à candidatures.

Ce recrutement sur postes spécifiques s'adresse à tous les personnels enseignants du 1^{er} degré public, ayant ou non candidaté au mouvement intra-départemental. Il concerne les postes spécifiques libérés à l'issue des mouvements inter et intra départementaux, ainsi que ceux créés par mesures d'attribution après avis des derniers CTSD et CDEN.

Les personnels intéressés par des postes non ouverts à la vacance, présentés en annexe 5 pourront se positionner sur des postes susceptibles d'être vacants, s'il s'agit de postes de conseillers pédagogiques, ERUN, enseignants référents ou coordonnateurs ULIS 2nd degré.

-1- Présentation générale

Les postes à affectation spécifique sont les suivants :

- **les postes à exigences particulières (PEP)**
- **les postes à profil (PAP)**

Ils répondent à la nécessité d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves.

Certains postes à exigences particulières et l'ensemble des postes à profil relèvent d'une procédure particulière d'appel à candidatures sur fiche de poste, puis entretien devant une commission et enfin décision de la directrice académique.

La liste des postes vacants figure en annexe 5 de la note de service.

-1.1 – Les postes à exigences particulières demandant des certifications, titres ou diplômes particuliers ne peuvent être attribués à titre définitif qu'aux titulaires de ces titres ou diplômes. Une priorité leur est réservée sur ces postes. Les non titulaires de ces titres qui se verraient attribuer ces postes sur leur demande ou à la demande de l'administration seront nommés à titre provisoire.

Les personnels intéressés compléteront pour chaque poste un formulaire adéquat et l'adresseront à leur IEN de circonscription dans les délais impartis, ainsi qu'une copie à la division des personnels (mouvement71@ac-dijon.fr)¹. S'ils recueillent un avis favorable de la commission, les candidats retenus seront départagés au barème.

Il convient de préciser que les vœux sur postes spécifiques n'auront pas à être saisis dans un second temps dans l'application propre à la phase d'ajustement de droit commun.

Enfin, les personnels titulaires de secteur, invités également à participer à la phase d'ajustement automatisée, pourront candidater sur des postes spécifiques lors de cette 2nde campagne tout en formulant des vœux sur des postes fractionnés ou banalisés lors de l'ouverture du serveur « ajustement ». Leurs candidatures sur postes spécifiques seront étudiées prioritairement.

-1.2 – Pour les postes à profil, deux situations sont envisagées :

- **le candidat exerce déjà dans l'école ou le service où se situe le poste à profil** : sa demande est alors examinée par l'IEN de circonscription qui rend un avis sur sa candidature.

Si cet avis est favorable, la DASEN confirme l'avis et attribue le poste au candidat

Si l'avis est défavorable, le candidat se présente devant la commission de recrutement, prévue ci-dessous

- **le candidat est extérieur à l'école ou au service : son IEN rend un avis sur sa candidature puis il est reçu par une commission de recrutement organisée pour pourvoir le poste vacant, à la condition qu'aucun candidat n'ait été retenu sur le poste selon les modalités présentées au point précédent.**

Dès lors, la commission établira un classement des candidats ayant obtenu un avis favorable à l'issue des entretiens, en fonction de l'adéquation de leur profil au poste sollicité. Le classement délivré par la commission est valable seulement pour l'année scolaire en cours. Les candidats sont départagés par le rang de classement.

-1.3 – Communication des résultats.

A l'issue des entretiens, les candidats seront tenus informés de la décision prise par la directrice académique concernant leur vœu de mobilité sur un PAP ou un PEP. Les personnes retenues sur un PEP ou sur un PAP voient leur participation au mouvement intra-départemental annulée.

Si par ailleurs, ils ne disposent pas de la spécialisation, du titre ou de la liste d'aptitude requis, leur affectation sera prononcée à titre provisoire.

-2 – Modalités de candidatures sur les postes à affectation spécifique

Les commissions d'entretien se dérouleront principalement du 21 au 23 juin 2023 à Mâcon. L'entretien aura lieu en présentiel dans la mesure du possible. La modalité retenue sera précisée dans la convocation adressée par courriel à chaque candidat concerné par une commission. Après avoir pris connaissance des fiches de poste², les candidats intéressés sont invités à renseigner le formulaire adéquat³ et à adresser leur dossier (fiche de candidature accompagnée d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation ainsi que des diplômes et titres requis)

1 - Cf. annexe 4 : demande poste à exigence particulière

2 – annexe 3 : fiches de postes des postes spécifiques

3 – annexe 4 bis : demandes de postes à profil

à leur IEN de circonscription **pour le lundi 12 juin 2022**, délai de rigueur. Une copie sera adressée également par mail à la division des personnels (mouvement71@ac-dijon.fr), pour cette même date.

Une fois la demande instruite, l'IEN de circonscription adressera le dossier de candidature à la division des personnels **pour le jeudi 15 juin 2023**, délai de rigueur.

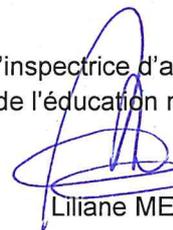
Attention : Compte tenu des délais resserrés de la procédure, les candidats se verront adresser leur convocation à l'entretien par voie électronique sur leur messagerie académique personnelle.

-3- Complément d'information

Les personnes souhaitant obtenir des éléments d'information complémentaires sur l'organisation de ces entretiens peuvent s'adresser à la division des personnels, soit par courriel (mouvement71@ac-dijon.fr) soit par téléphone aux coordonnées suivantes :

- Mme C. ROTA, gestionnaire administrative des personnels enseignants du 1er degré : **03 85 22 55 96**
- M. JB ROUSSEAU, chef de la division des personnels : **03 85 22 55 95**
- Mme C. SAHIN RAMOND coordonnatrice du pôle « gestion collective des personnels enseignants du 1^{er} degré » : **03 85 22 55 62**

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de l'éducation nationale,



Liliane MENISSIER

- **Annexe 1 : conditions de nomination sur certains postes**
- **Annexe 2 : foire aux questions relative au recrutement sur poste à profil**
- **Annexe 3 : fiches de de poste des PAP et des PEP**
- **Annexe 4 et annexe 4bis : formulaires de demande de PEP, de PAP**
- **Annexe 5 : liste des postes spécifiques vacants au titre de la 2^{ème} campagne d'appel à candidature 2023**